

**Bureau du 20 mars 2006**

**Décision n° B-2006-4086**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Cession, à la SEM Lyon Confluence, de lots dans les immeubles situés 3, cours Charlemagne et 71, quai Perrache - Autorisation de démolir, par la SEM Lyon Confluence, l'immeuble situé 3, cours Charlemagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de développement du sud de la presqu'île, la SEM Lyon Confluence s'est vue confier, par délibération du conseil de Communauté en date du 25 octobre 1999, la concession d'aménagement de l'opération Lyon Confluence.

A ce titre, la SEM qui doit assurer la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement procède actuellement à l'acquisition de divers lots ci-dessous désignés appartenant à la Communauté urbaine, dépendant de l'immeuble en copropriété situé 3, cours Charlemagne à Lyon 2° afin d'en devenir propriétaire en totalité.

Cet immeuble devant être démolí rapidement afin de permettre la réalisation d'un parking, place des Archives, la SEM a été autorisée à déposer un permis de démolir par décision du Bureau en date du 24 octobre 2005.

Il importe, désormais, que la démolition intervienne dans les meilleurs délais.

La Communauté urbaine cède également à la SEM Lyon Confluence les lots ci-dessous désignés, dans l'immeuble situé 71, quai Perrache à Lyon 2°.

Désignation	Adresse	Prix de cession (en € TTC)
lots de copropriété n° 40 à 49 et 52 à 59	3, cours Charlemagne	312 520
		+ frais 12 480
		<i>total</i> 325 000
lots n° 18, 28, 20, 27, 10 à 13 et 23 à 29	71, quai Perrache	250 000
		+ frais 5 000
		<i>total</i> 255 000
<b>total</b>		<b>580 000</b>

Cette cession est liée à l'acquisition, par la Communauté urbaine, de l'immeuble situé 185, cours Charlemagne et de lots situés dans l'immeuble 183, cours Charlemagne à Lyon 2° et fera l'objet d'un rapport séparé qui sera présenté à ce même Bureau.

Selon le projet d'acte qui est proposé au Bureau, la Communauté urbaine cède des lots dans les immeubles situés 3, cours Charlemagne et 71, quai Perrache au prix de 580 000 € conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le projet d'acte concernant la cession de lots dans les immeubles situés 3, cours Charlemagne et 71, quai Perrache à Lyon 2°.

**2° - Autorise** la SEM Lyon Confluence à démolir d'ores et déjà l'immeuble situé 3, cours Charlemagne à Lyon 2°.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**4° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 580 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 0242,

- sortie du bien du patrimoine communautaire 571 871,96 € :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 820,

. en recettes : compte 211 800 - fonction 820 - opération 0242,

- plus value réalisée : 8 128,04 € :

. en dépenses : compte 676 100 - fonction 01,

. en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,